



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 1982

----->

L'an mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt neuf novembre, à vingt-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean POUSSON, Maire.

Etaient présents : MM. PUEYO - MACIAS - BAROUSSE Adjoints, CHANFREAU - BOYER - BORDES - TORNAMORELL - COVA - ORLIAC - JORDA - BEYRET - MAS - POUJOL - COUSPEYRE - GUCHENS - MORENO - REN.

Absents : MM. BONNEFOI - GALAN.

Monsieur COVA est nommé Secrétaire de Séance et donne lecture du procès verbal de la séance précédente.

M. TORNAMORELL : Je maintiens ma position concernant la Halle de Sports. Je trouve que le projet est trop coûteux.

M. JORDA : J'ai bien précisé lors de la dernière séance que toutes les quittances d'eau avaient été tapées.

M. POUSSON : Il est exact que certaines quittances étaient tapées mais il est faux de dire que toutes l'étaient.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1982

M. JORDA : L'ordre du jour de la séance du Conseil étant chargé et n'ayant eu qu'aujourd'hui l'exemplaire de présentation du budget, je demande que le vote du budget soit remis.

M. POUSSON : Ce document a été remis aux membres de la Commission des Finances depuis près de 15 jours ; les représentants des groupes en font partie, ils auraient pu informer leurs collègues, mais compte tenu que l'ordre du jour est chargé, je ne suis pas opposé au renvoi.

Le Conseil est favorable à cette décision.

COMPTE ADMINISTRATIF 1981

M. POUSSON : M. PUEYO va donner lecture du compte administratif 1981.

M. JORDA : En vertu du Code des Communes, le Maire peut être amené à se retirer lors du vote du Conseil Municipal concernant le compte administratif.

Monsieur POUSSON se lève et se retire et Monsieur PUEYO détaille le compte administratif tant en recettes qu'en dépenses. Il fait apparaître en fonctionnement et en investissement un excédent important.

M. BAROUSSE : Le compte administratif est simplement le quitus de gestion de l'année précédente.

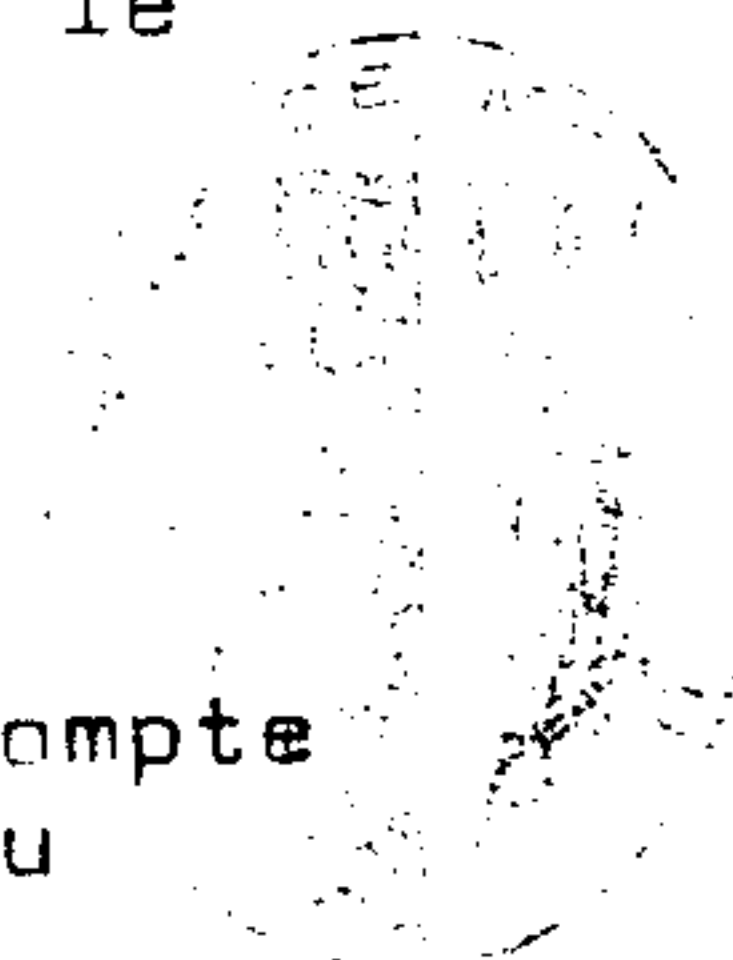
M. BORDES : Le compte de gestion est établi par le Percepteur.

M. PUEYO : Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la question concernant le vote du compte administratif lors de la présente séance.

7 votes favorables à la mise aux voix du compte administratif 1981
5 votes contre la mise aux voix du compte administratif 1981
5 abstentions.

Une majorité du Conseil Municipal ayant décidé de se prononcer sur le compte administratif 1981, l'on passe à un deuxième vote concernant l'approbation du compte administratif.

M. JORDA demande le vote à bulletins secrets. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Résultat du vote :

- 9 votes positifs concernant l'approbation du compte administratif
- 5 votes négatifs
- 3 votes blancs

Le compte administratif 1981 est déclaré adopté par M. PUEYO.

M. POUSSON : Je prends acte de la manière dont s'est déroulé le vote du compte administratif et du caractère politique que vous lui avez réservé. Je tiens à préciser que tous les documents sont toujours à votre disposition. Il faut également noter que le compte administratif 1981 fait apparaître un excédent global de 800 572,79 F ce qui indique que la gestion de la commune a été faite d'une manière correcte.

Nombre de membres en exercice	20
Nombre de membres présents...	18
Nombre de suffrages exprimés...	
Date de convocation :	

DÉLIBÉRATION (1) DU CONSEIL MUNICIPAL (2) DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE - DU COMITÉ SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 29 NOVEMBRE 1982 à 21 heures

L'Assemblée Municipale réunie sous la présidence de M. PUEYO, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1981 dressé par M. Jean POUSSON, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
Résultats reportés		587 649 16	68 087 63	538 713 02	68 087 63	1 126 362 11
Opérations de l'exercice	4 691 785 605	215 206 72 5	667 533 544	886 365 661 0359	319 140 101	572 38
TOTAUX	4 691 785 605	802 855 88 5	735 621 175	425 078 681 0427	406 771 1227	934 56
Résultats de clôture		1 111 070 28	310 542 49			800 527 79
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 111 070 28	310 542 49			800 527 79

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

Résultats reportés		310 929 23				310 929 23
Opérations de l'exercice	550 824 03	264 705 89	109 010 12	72 154 61	659 834 15	336 860 50
TOTAUX	550 824 03	575 635 12	109 010 12	72 154 61	659 834 15	647 789 73
Résultats de clôture		24 811 09	36 855 51		12 044 42	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS					12 044 42	

ns inutiles.
il, commission ad-
omité.
et les "recettes"
ites sur les lignes
l'exercice " et
fr " ;
les "excédents"
rits sur les lignes
tes " ; "résultats
" résultats défi-

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



[Handwritten signature]

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
COMPTÉ ANNEXE POUR B.A.S.						
Résultats reportés		46 939 14				46 939 14
Opérations de l'exercice	9 857 43	25 022 38	24 00	24 00	9 881 43	25 046 38
TOTAUX	9 857 43	71 961 52	-	-	9 881 43	71 985 52
Résultats de clôture		62 104 09				62 104 09
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		62 104 09				62 104 09

COMPTÉ ANNEXE POUR CAISSE DES ÉCOLES

Résultats reportés		9 380 14				9 380 14
Opérations de l'exercice	21 611 81	12 500 00			21 611 81	12 500 00
TOTAUX	21 611 81	21 880 14			21 611 81	21 880 14
Résultats de clôture		268 33				268 33
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		268 33				268 33

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

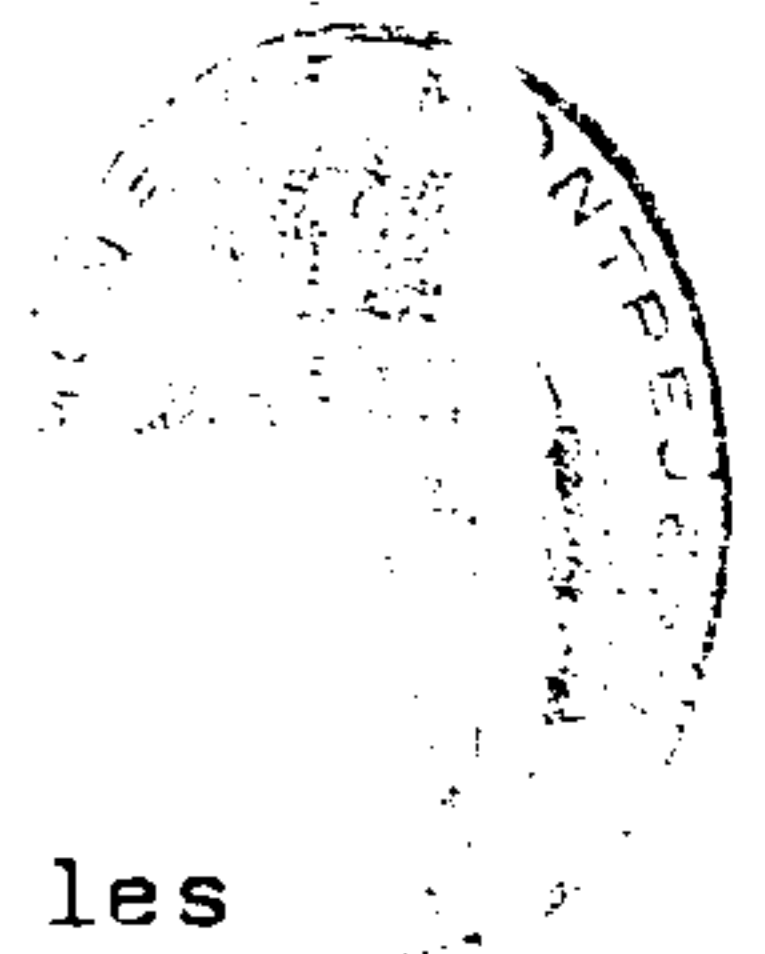
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°

Ont signé au registre des délibérations : MM.

Pour expédition conforme,
Le Président,

Le Chef



BENNE A ORDURES

M. POUSSON : La benne à ordures fonctionne depuis de nombreuses années et les réparations deviennent de plus en plus lourdes. Nous avons décidé de la remplacer. Nous avons reçu plusieurs propositions concernant cette benne à ordures. Le modèle que nous possédons est d'un volume de 13 m3 compactant 50 m3. Le modèle que nous propose la maison Helico a une capacité de 12 M3 pouvant compacter 70 m3 de déchets.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le prix de cette benne est de 201 340 F H.T.

Le prix du chassis RENAULT pouvant recevoir cette benne s'élève à 184 800 F.

M. CHANFREAU : Pourrait-il y avoir reprise de l'ancienne benne.

M. POUSSON : M. PUJOL, chef des travaux m'a précisé que l'on aurait intérêt à garder l'ancien véhicule qui pourrait nous dépanner en cas de besoin, si le prix de reprise était insuffisant.

M. REN : On pourrait ne changer que la benne.

M. POUSSON : Nous risquons d'être obligés de changer le chassis dans un bref délai. Le financement de cette dépense pourrait être assuré par un prêt sans intérêt ou une subvention du Conseil Général et un emprunt communal.

M. MACIAS : Cet achat est important et nécessaire, mais l'on pourrait peut-être prendre des renseignements d'ordre technique au niveau de l'alimentation du véhicule, le genre de pneumatiques les mieux adaptés par exemple.

M. POUSSON : En principe le matériel mis en service dans plusieurs communes a fait l'objet d'études sérieuses. L'on essaiera d'avoir des précisions et d'obtenir d'une autre société des propositions de prix. De toute manière le financement doit être inscrit au B.S. 1982.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une inscription au Budget supplémentaire 1982 et donne tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 1981 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1981

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1980 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des opérations du receveur,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 1981 au 31 décembre 1981 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1981 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

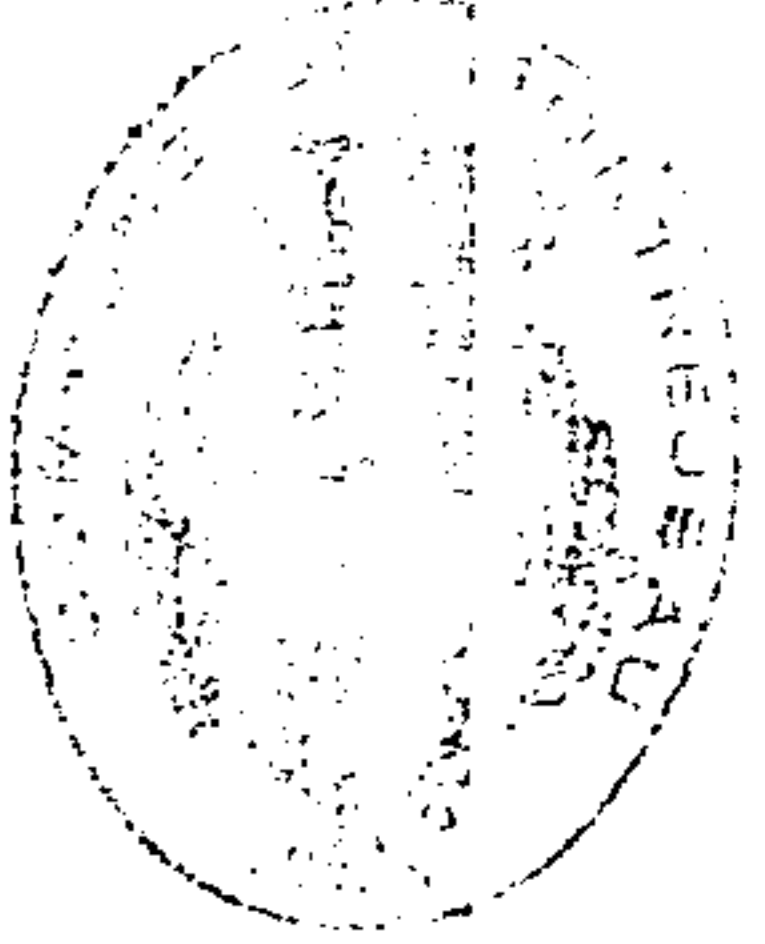
3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1981 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AMENAGEMENT DE LA PERCEPTION

M. POUSSON : Le percepteur souhaite occuper assez rapidement le logement au-dessus de la Perception. Le Conseil a déjà eu connaissance du dossier technique et financier. Le montant des travaux en juin 1982 s'élevait à 650 143 F couvrant la réfection des bureaux et du logement.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



M. le Maire expose le plan de financement pouvant être mis en place. La demande d'emprunt, précise M. le Maire, devrait être faite rapidement.

M. COVA : Le plan de financement précise que le loyer sera fonction des investissements réalisés dans une proportion de 6,5 %. On devrait peut-être tenir compte de la valeur vénale de l'actuel bâtiment.

M. MAS : Il faudrait tenir compte en effet de la valeur vénale du bâtiment existant.

M. POUSSON : De nombreux travaux doivent être réalisés au niveau de la réfection des bureaux, du chauffage, du sous sol dans son ensemble.

M. TORNAMORELL : La Commune est-elle tenue de loger le Percepteur ?

M. POUSSON : La Commune doit loger le percepteur.

M. JORDA : Je pense que l'accès sous le porche devrait rester libre.

M. POUSSON : Il serait souhaitable d'intégrer le bureau de Mme GAY dans les mêmes locaux. Il faut signaler que le carrefour près de M. SUBERBIELLE est très proche et d'accès facile. Le percepteur manie des fonds importants et ceci doit être pris en compte.

M. COVA : L'on pourrait étudier le problème du stationnement et voir les garages situés au fond du bâtiment.

M. POUSSON : le montage financier ne concerne que les locaux de la perception.

M. GUCHENS : C'est un tort de ne pas faire la rénovation de l'ensemble des bâtiments.

M. POUSSON : Le financement est différent et la location ne peut comprendre la totalité.

M. GUCHENS : Il serait souhaitable de conserver un cheminement piéton.

M. MACIAS : Il s'agit d'un problème de plan, l'on pourrait faire l'entrée ailleurs.

M. POUSSON : Les plans ont été examinés entre l'architecte et le percepteur.

M. GUCHENS : La Commission doit se rendre sur place.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

EXTENSION DU TOUT A L'EGOUT AVENUE DE LA BIGORRE

M. POUSSON : Une étude chiffrée nous a été donnée par le Cabinet DUMONS. Deux tranches de travaux peuvent être faites. La Commission des finances a souhaité reporter l'inscription budgétaire au B.P. 1983.

M. BEYRET : Je souhaite que l'inscription se fasse au B.S. 1982.

M. JORDA : Les travaux devraient être inscrits au budget du service des eaux.

M. POUSSON : Le budget de l'eau ne peut supporter cette charge financière, d'autant plus que vous avez refusé de revoir le prix de vente de l'eau.

M. BORDES : Les travaux doivent être faits.

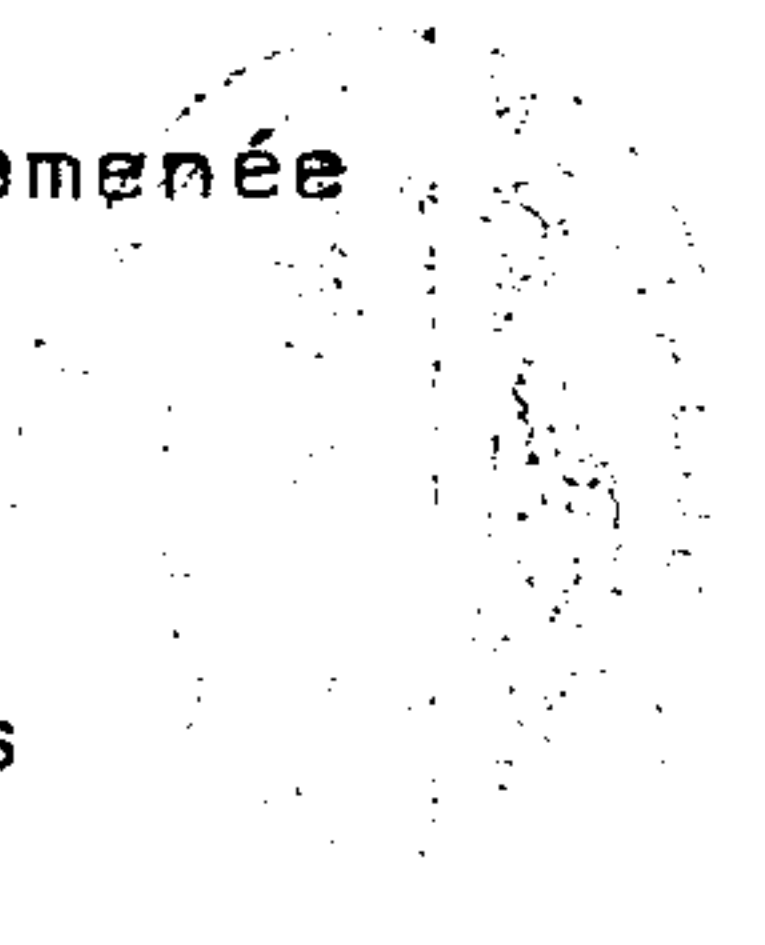
M. COVA : L'adduction d'eau doit se faire en priorité.

M. POUSSON : L'assainissement pourrait être fait jusque chez M. BEYRET, l'aménage de l'eau jusque chez M. GAY.

M. BORDES : l'eau a été promise à M. GAY il y a deux ans.

M. BAROUSSE : En fonction du point extrême d'antenne, il faudra étudier les niveaux et revoir les diamètres des canalisations.

Le Conseil Municipal accepte de faire réaliser les travaux.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

IMPLANTATION DE L'AUTOROUTE

M. POUSSON : Après la réunion tenue à Montréjeau et provoquée par les Services de l'Équipement en Novembre 1981, réunion à laquelle assistaient plusieurs Conseillers Municipaux, j'ai été amené à faire le compte rendu lors de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 1981. Depuis, le projet n'a pas avancé.

La direction des routes présentait plusieurs études de projet pour la relation St-Gaudens Montréjeau.

Le Président de la République, lors de sa venue à Toulouse a précisé qu'elle serait réalisée avant 1988 avec les déviations de Saint-Gaudens et de Montréjeau.

J'ai consulté à plusieurs reprises la D.D.E. afin de me tenir informé du projet. A ma connaissance la D.D.E. ne dispose d'aucun élément nouveau depuis 1981.

Au cours de la réunion de 1981, l'accent avait été mis sur l'impossibilité d'accès à la route par les riverains. Monsieur MACIAS, lors de cette assemblée, avait proposé de doubler la route existante, celle des poids lourds, afin de la mettre sur 4 voies. Cela supposait la démolition de plusieurs maisons et la création de deux voies de dégagement parallèles pour désenclaver les maisons restantes.

M. MAS : Un tracé passait par la pisciculture et le milieu de la plaine, les autres par le Lavet.

M. POUSSON : Ces études faisaient ressortir trois possibilités de relation avec Montréjeau par des mini échangeurs au niveau de la côte d'Ausson, des Tourreilles et de l'extrémité des Navatès. Le tracé par le centre bloque la zone artisanale de la propriété Jumeau achetée par la ville et condamne l'extension de la ville.

La grande partie des Maires concernés souhaite le tracé du Lavet. Un Syndicat de défense avait été créé par les propriétaires riverains de la plaine.

M. MACIAS : Il est difficile de se grouper en syndicat de défense, car les intérêts des communes sont différents.

M. JORDA : Les tracés ont été présentés à la chambre de commerce.

M. POUSSON : Ce qu'il nous faut rechercher, c'est le départ de l'embranchement pour l'Espagne, le plus proche de Montréjeau, afin d'accroître le trafic avec ce pays.

M. COVA : Il faudrait que le Conseil Municipal précise son choix dans ce projet.

M. BAROUSSE : Il vaudrait mieux préciser les projets que refuse le Conseil Municipal, même si nous n'avons pas d'indications sur le tracé, et rejeter celui qui passe par la plaine, la zone artisanale et la pisciculture.

M. BORDES : On devrait faire un article pour la presse.

M. le Maire : je préparerai un texte dans ce sens et le soumettrai au Conseil Municipal.

DOSSIER FRANCE-INDUSTRIES

M. MAS demande au Maire si la C.G.T. n'a pas envoyé une lettre pour exprimer son désir de participer aux débats du Conseil Municipal.

M. POUSSON précise qu'aucune lettre ne lui est parvenue à ce jour. Il rappelle au Conseil l'historique des événements qui ont touché France Industries. 28 personnes, licenciées l'an dernier et M. GRACIAS propose aux ouvriers de leur céder l'entreprise par bail afin de réaliser une coopérative. Il sollicite à cet effet la caution du Conseil Général et du Conseil Municipal. Le coût serait de 1 500 000 F pour les bâtiments payables en 10 annuités sans intérêts et 1 110 000 F pour le matériel payable en 5 annuités sans intérêts.

Un dossier a été transmis au Conseil Général, lequel a donné délégation à son bureau pour régler cette demande.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Monsieur GRACIAS ayant acquis à la Commune cet immeuble, n'est pas à ce jour complètement libéré des annuités et devra régler la totalité des sommes avant de négocier cette affaire.

M. MAS demande le nombre d'emplois prévus dans cette coopérative.

M. POUSSON : Il y aurait environ 32 emplois : 20 parmi les ouvriers licenciés, plus de 12 nouveaux qui adhèreraient à la coopérative. Monsieur GRACIAS veut agir vite !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heure.

[Handwritten signatures and initials]

Gracias *MAS* *Pousson* *M. MAS* *M. POUSSON*
[Signature] *[Signature]* *[Signature]* *[Signature]* *[Signature]*
[Signature] *[Signature]* *[Signature]* *[Signature]* *[Signature]*

[Handwritten signature]